électeurs en herbe

Étape 1 : Ma Démocratie

Le travail d'élu·e européen·ne



OBJECTIFS

- Comprendre le travail d'élu·e européen·ne par l'expérimentation de la construction collective d'une résolution
- Saisir les enjeux de la délibération, du débat et du consensus dans la construction d'une résolution.



DESCRIPTION

Durant cet atelier, les participant·es vont être amené·es à se mettre dans la peau d'un·e parlementaire européen·ne, et travailler en groupe (= commissions) afin de modifier et améliorer un texte.

Comme le travail de la loi est technique, il est proposé d'adopter un format de type résolution : il s'agit d'un texte de positionnement qui invite les institutions compétentes à prendre des mesures. Les jeunes parlementaires européen·nes réparti·es en commission proposeront leur résolution modifiée devant l'ensemble du groupe (= l'Assemblée plénière), qui sera soumise au vote.

COMPÉTENCE(S) MAJEURE(S) ACQUISE(S)

- Communiquer et travailler en équipe (savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe)
- S'impliquer dans un débat
- Restituer un travail individuel et collectif

SOCLE COMMUN

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre
Coopération et réalisation de projets

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen
Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

DURÉE

2h (3h si possible)

RESSOURCES

- Sur ce qu'est une résolution
- Rubrique Techniques d'animation du site --> animer un groupe
- Quel est le rôle des députés Européens ?
- Vidéo du Monde : Députés français ou européens, qui a le plus de pouvoir?

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Fiche exercice comportant les résolutions (une par groupe à distribuer en plusieurs exemplaires)
- Vidéo-projecteur et/ou photocopieuse

Method

POUR COMMENCER (5') :

Présenter au groupe l'objectif de l'atelier : se glisser dans la peau d'un·e parlementaire européen·ne. Les participant·es vont travailler à partir de résolutions écrites par l'association le Parlement Européen des Jeunes. L'objectif sera d'améliorer les résolutions en y apportant des modifications. Le groupe sera divisé en commissions thématiques travaillant chacune sur une résolution (emploi et affaires sociales, culture et éducation, environnement et santé, en fonction des résolutions choisies).

Expliquer comment se présente une résolution : la première partie pose un constat, explique les problématiques liées au sujet en se basant sur des études ou recherches. La seconde partie comporte des propositions, afin de répondre aux problématiques posées dans le constat.

ÉTAPE 1 (10') :

Composition des commissions

- Composer des groupes de 5 à 7 participant·es. Attention : idéalement, prévoir un·e animateur.trice par groupe.
- Chaque groupe prend connaissance du constat posé dans la résolution qu'il va être amené à travailler. L'animateur.trice ou l'enseignant·e pourra être sollicité·e par les différents groupes pour clarifier des notions

ou éléments mal compris sur les constats. Il est important que les groupes saisissent bien les problématiques posées dans les résolutions pour travailler ensuite sur les propositions.

ÉTAPE 2 (25') :

Travail sur les propositions
Les groupes doivent discuter les propositions de leur résolution une par une, en se questionnant sur leur pertinence. Est-ce que cette proposition peut répondre en partie aux problématiques soulevées dans le constat ? Est-elle suffisante ?
Il est ainsi possible d'approfondir la proposition ou la modifier, voire de la supprimer si le groupe ne la trouve pas convaincante. Quand toutes les propositions ont été analysées, débattues et retravaillées, les groupes ont la possibilité d'en ajouter de nouvelles.

ÉTAPE 3 (20') :

Rédaction des modifications
Chaque proposition est écrite ou réécrite au propre, ainsi que les nouvelles propositions formulées s'il y a lieu.
Fin de la première heure.

ÉTAPE 4 (10') :

Préparation de la restitution en plénière

- Préparer la vidéoprojection de chaque résolution préparée en commission
- Pendant ce temps, chaque commission désigne en son sein :
 - une personne qui rapportera le travail du groupe en présentant les modifications apportées à chaque proposition et les éventuelles nouvelles propositions
 - une personne qui réagira à la présentation du rapporteur ou de la rapporteuse d'une autre commission

ÉTAPE 5 (40') :

Restitution en plénière

Chaque commission défend durant 10 min sa résolution selon le schéma suivant :

- 3 minutes de présentation du contexte et des propositions
- 6 minutes de débat libre alternant les prises de parole entre les groupes
- A la fin de chaque séquence, l'ensemble des membres de l'assemblée vote pour les propositions (le plus rapide est de procéder à un vote à main levée). Les propositions qui recueillent la majorité des voix sont adoptées.

Si vous avez encore du temps, en conclusion de la séance, demander aux participant.es ce qu'ils et elles ont apprécié et moins apprécié. Qu'est-ce qui a semblé le plus facile et le plus difficile ? Qu'est-ce qui les a surpris ? Quelle vision ont-ils / ont-elles du travail d'élu.e ?

VARIANTES ET PROLONGEMENTS

- Faire travailler les jeunes parlementaires européens à la création d'une résolution. Les participant·es vont réfléchir en groupes (= commissions) sur une problématique qui les touche et qui appelle une réponse à l'échelle européenne et rédiger une résolution simplifiée qui permet de répondre au problème. Cette variante nécessite un investissement plus important, y compris en termes d'encadrement (prévoir un.e animateur.trice par groupe) mais permet aux jeunes de développer de nombreuses connaissances et compétences. Chaque groupe devra ainsi problématiser un sujet choisi collectivement et se mettre d'accord sur trois solutions à mettre en avant. Puis, comme dans la méthode qui vous est suggérée ci-dessus, chaque commission présentera son texte en plénière. Dans le cadre de cette variante, un accès internet est nécessaire afin que les groupes puissent faire des recherches sur le sujet choisi.
- Vous pouvez également construire d'autres variantes en vous inspirant des projets suivants qui font référence : http://www.pariciladem ocratie.com ; http://www.parlementjeunesse.be/ ; http://www.pejfrance.org

DISCUSSIONS ET PERSPECTIVES

- Organiser une rencontre avec un·e député·e européen·ne du territoire et échanger avec son propre travail en commission.
- Organiser une visite d'une assemblée avec des jeunes, qui peut d'ailleurs se coupler avec la rencontre d'un·e élu·e.

NB : les député·es de votre circonscription, notamment les député·es européen·nes, ont des fonds pour organiser de telles visites.